

MARDI 12 FÉVRIER 1889

ACTUALITÉS

Madame Albani a donné un concert, hier soir, à Toronto, et a été acclamée.

Le Monde annonce que la dernière élection de M. Goyette, à Laprairie, sera certainement contestée.

La ville de Sherbrooke compte actuellement 9,000 habitants.

De ce nombre il y a 6,000 Canadiens-français.

Une dépêche de Québec annonce que la session pourrait bien être très longue.

Nous apprenons que Sir Hector Langevin ira, quelque temps après la session, faire une visite des édifices publics dans la Colombie Anglaise.

Actuellement, à Toronto, le marché est pourvu de grandes quantités d'œufs frais, plus que pour les besoins, et les prix y sont à la baisse.

On dit que M. Scarth, député de Winnipeg, sera nommé prochainement au Sénat à la place laissée vacante par la nomination de M. Schultz au poste de lieutenant-gouverneur du Manitoba.

L'Association des Jeunes Libéraux, de Toronto, a invité M. Davies, député de l'Île de Pelee, à leur faire une conférence sur la réciprocité illimitée.

M. l'abbé Gagnon a été envoyé en mission importante à Lewiston, Maine, par Son Éminence le Cardinal Taschereau.

Dans quelques parties des provinces maritimes, les opérations des chantiers de bois sont interrompues faute de neige.

Un des événements importants de l'année sera la construction d'un chemin de fer entre Duluth et le lac Supérieur, le port de sortie du Minnesota, et Winnipeg, sur un parcours de 381 milles.

Encore une preuve de la valeur de l'année. Wannamaker, de Philadelphie, se vantait, il y a un mois, d'avoir payé \$5,000 en annonces pendant une semaine.

Les honorables conseillers législatifs, MM. Lavolette, Dionne et Larue disent n'avoir jamais approuvé et n'approuvent pas le projet de M. Gilman pour abolir le conseil.

C'est par erreur que leurs noms étaient dans la dépêche que nous avons publiée à ce sujet.

M. Gilman lui-même dit que son projet n'est pas de proposer et d'indemniser, mais d'abolir le Conseil tout simple.

L'Empire d'hier publie un long article en réponse à celui du World, sur la question des Jésuites.

En réponse à M. Choquette, M. Mackenzie Powell a dit que le coût des listes électorales avant l'établissement du bureau d'imprimerie avait été de \$114,570.

Cette charte autorise un chemin de fer depuis le comté de Glengarry jusqu'au lac Supérieur en passant par Ottawa. Comme je vous l'ai déjà dit il n'y a que deux candidats MM. Carrier et C. Langetier, dans le syndicat qui demande ces chartes.

Le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la ligne courte de Gaspé a soulevé quelque discussion, mais a finalement été adopté aujourd'hui.

Le bill de M. Trudel concernant les chemins de fer centraux du Nord, a été également lu pour la troisième fois.

A la séance de ce soir M. Mercier a déposé un bill pour donner droit de vote aux fils de cultivateurs vivant sous le toit paternel, aux étudiants universitaires et aux instituteurs.

En réponse à M. Therrien, le maître-général des Postes a déclaré, hier, que ce n'était pas l'intention du gouvernement de réduire le port

des lettres à deux cents. Il pouvait se faire, cependant, que l'on apporterait à la loi certaines modifications à l'avantage du public.

Le rapport du Secrétaire d'Etat pour l'année expirée le 31 décembre 1888 a été déposé sur le bureau de la chambre, hier. On voit par ce rapport que la dépense totale a été de \$43,549, et les revenus de \$5,187.

Les principales sources de ces revenus sont les droits pour chartes d'incorporation, \$2,360, et les commissions, \$2,216. Les passeports ont rapporté \$164.

M. John Haggart, le nouveau maître-général des Postes, a eu un très bon argument, hier après-midi, dans sa réponse aux prélections de M. Mulock, concernant les engrais artificiels.

Ces engrais, a dit M. Haggart, se composent de deux ingrédients : l'acide sulfurique et le phosphate de chaux. Nous possédons en Canada le phosphate en quantité illimitée, de même que le cuivre dont l'acide sulfurique est tiré.

L'imposition d'un droit sur ces ingrédients a fait ouvrir des mines de cuivre fermées depuis longtemps, et plus cette industrie se développera plus l'on pourra fabriquer à bon marché les engrais artificiels.

Il ne sera pas nécessaire d'aller acheter à l'étranger nos engrais artificiels, les cultivateurs pouvant en avoir en Canada et à prix bas.

La Chambre a discuté pendant environ une heure et demie, hier, sur une motion de M. Mulock demandant d'abroger le droit sur les engrais artificiels et de les placer sur la liste des articles admis en franchise.

Les orateurs en faveur de la motion ont prétendu que l'abrogement de ces droits était absolument nécessaire pour l'avancement de l'agriculture en ce pays.

M. Foster a répondu que les arguments de l'opposition n'étaient pas suffisants pour le convaincre de la nécessité d'enlever les droits sur les engrais artificiels, droits qui ne pèsent guère sur la classe agricole, car ils n'ont rapporté, l'année dernière, que la somme de \$2,491, ce qui n'est certainement pas un montant capable de ruiner les cultivateurs du pays.

Comme d'autres députés voulaient parler sur la question, à six heures moins cinq minutes Sir John A. Macdonald a proposé l'ajournement du débat.

Le plan de l'opposition paraît être d'attaquer le gouvernement en détail et sur des points se rapportant aux intérêts des cultivateurs.

M. Platt vient de donner avis d'une autre motion par laquelle il demande que tous les grains et graines qui ne parviennent pas à maturité en Canada, mais qui sont utiles à l'engraissement du bétail, soient admis en franchise.

Le plan de l'opposition paraît être d'attaquer le gouvernement en détail et sur des points se rapportant aux intérêts des cultivateurs.

M. Platt vient de donner avis d'une autre motion par laquelle il demande que tous les grains et graines qui ne parviennent pas à maturité en Canada, mais qui sont utiles à l'engraissement du bétail, soient admis en franchise.

Le plan de l'opposition paraît être d'attaquer le gouvernement en détail et sur des points se rapportant aux intérêts des cultivateurs.

M. Platt vient de donner avis d'une autre motion par laquelle il demande que tous les grains et graines qui ne parviennent pas à maturité en Canada, mais qui sont utiles à l'engraissement du bétail, soient admis en franchise.

Le plan de l'opposition paraît être d'attaquer le gouvernement en détail et sur des points se rapportant aux intérêts des cultivateurs.

M. Platt vient de donner avis d'une autre motion par laquelle il demande que tous les grains et graines qui ne parviennent pas à maturité en Canada, mais qui sont utiles à l'engraissement du bétail, soient admis en franchise.

Le plan de l'opposition paraît être d'attaquer le gouvernement en détail et sur des points se rapportant aux intérêts des cultivateurs.

M. Platt vient de donner avis d'une autre motion par laquelle il demande que tous les grains et graines qui ne parviennent pas à maturité en Canada, mais qui sont utiles à l'engraissement du bétail, soient admis en franchise.

Le plan de l'opposition paraît être d'attaquer le gouvernement en détail et sur des points se rapportant aux intérêts des cultivateurs.

M. Platt vient de donner avis d'une autre motion par laquelle il demande que tous les grains et graines qui ne parviennent pas à maturité en Canada, mais qui sont utiles à l'engraissement du bétail, soient admis en franchise.

Le plan de l'opposition paraît être d'attaquer le gouvernement en détail et sur des points se rapportant aux intérêts des cultivateurs.

M. Platt vient de donner avis d'une autre motion par laquelle il demande que tous les grains et graines qui ne parviennent pas à maturité en Canada, mais qui sont utiles à l'engraissement du bétail, soient admis en franchise.

Le plan de l'opposition paraît être d'attaquer le gouvernement en détail et sur des points se rapportant aux intérêts des cultivateurs.

M. Platt vient de donner avis d'une autre motion par laquelle il demande que tous les grains et graines qui ne parviennent pas à maturité en Canada, mais qui sont utiles à l'engraissement du bétail, soient admis en franchise.

Le plan de l'opposition paraît être d'attaquer le gouvernement en détail et sur des points se rapportant aux intérêts des cultivateurs.

M. Platt vient de donner avis d'une autre motion par laquelle il demande que tous les grains et graines qui ne parviennent pas à maturité en Canada, mais qui sont utiles à l'engraissement du bétail, soient admis en franchise.

Le plan de l'opposition paraît être d'attaquer le gouvernement en détail et sur des points se rapportant aux intérêts des cultivateurs.

M. Platt vient de donner avis d'une autre motion par laquelle il demande que tous les grains et graines qui ne parviennent pas à maturité en Canada, mais qui sont utiles à l'engraissement du bétail, soient admis en franchise.

Le plan de l'opposition paraît être d'attaquer le gouvernement en détail et sur des points se rapportant aux intérêts des cultivateurs.

M. Platt vient de donner avis d'une autre motion par laquelle il demande que tous les grains et graines qui ne parviennent pas à maturité en Canada, mais qui sont utiles à l'engraissement du bétail, soient admis en franchise.

M. David a repris le débat sur le bill de M. Pelletier aux fins d'amender l'acte électoral. Il l'appuie maintenant après avoir combattu à une séance antérieure.

Le bill est combattu par MM. Hall Casgrain et finalement, sur la proposition de M. Flynn, le débat est ajourné.

AVIS DE MOTION

Sir Adolphe Caron a donné avis d'un bill amendement l'acte actuel concernant la milice.

M. Jones, député de Gaspé, a donné avis d'un bill amendement l'acte des élections fédérales.

M. Casey a donné avis au gouvernement qu'il demanderait un état des lieux des bureaux de postes et de douane, dans les cités et les villages de moins de 20,000 âmes, construits ou en cours de construction aux frais du public, avec la date de la construction, le coût jusqu'à ce jour, les revenus perçus pendant la dernière année financière, et la population de la cité ou ville dans chaque cas.

Voici la motion dont M. Platt a donné avis et dont nous parlons dans un autre endroit du journal : Qu'il est expédient de mettre sur la liste des articles admis en franchise et d'abolir les droits dont ils sont frappés, tous les grains et semences ne parvenant pas à maturité en Canada, mais qui sont importés en grande quantité pour y être semés en vue de récolter les produits en vert pour servir à l'alimentation des animaux, d'après le système d'ensilage si généralement adopté par les fermiers du Canada.

L'ANNEXION

Le Travailleur de Worcester donne les détails suivants sur la persécution organisée par les autorités scolaires de Haverhill contre les écoles catholiques de cette ville.

Il est bon de connaître l'esprit des citoyens des Etats-Unis avant de décider définitivement l'annexion du Canada à la République voisine.

Voici ce que rapporte notre confrère :

Hier matin (mercredi, 6 du courant) MM. Louis Noy, George Dugas, Honoré Côté, Louis Gérard, Joseph Paquette et Raphaël Saint-Onge comparaissent devant la Cour de Police de cette ville pour répondre à l'accusation d'avoir négligé d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques, telle qu'approuvée par les Statuts de la ville le 1887 jusqu'à février 1888. Tous ont plaidé non coupables, et comme les avocats qui doivent comparaître pour la défense demeurent à Boston, la cause a été remise à samedi matin.

Nous ferons connaître à nos lecteurs tous les détails de cette affaire, nous espérons que vous en serez satisfaits.

Le Citizen dit que l'honorable M. Mercier a rappelé la clause 5 de l'acte de conversion de la dette de la province, parce qu'il est à la veille de contracter un nouvel emprunt.

Cette fameuse clause de la conversion compulsoire étant de nature à nuire à notre crédit sur le marché financier, le premier ministre l'a fait disparaître.

Le Citizen est d'opinion que le nouvel emprunt aurait été un fiasco complet si le gouvernement se fut présenté avec cette clause décriée.

La conversion forcée, qui a donné lieu à une si vive protestation de la part des grands financiers anglais.

L'ABOLITION DU CONSEIL LÉGISLATIF

(De l'événement)

A l'ouverture de la session d'hier du Conseil législatif, l'hon. M. Gilman a appelé l'attention de ses collègues sur un entrefilet publié par le Chronicle sur l'abolition de cette chambre. Cet article présentait à M. Gilman l'intention de déposer un projet de loi relatif à l'abolition du Conseil législatif.

M. Gilman a dit que cette nouvelle était entièrement fautive. Il ne se propose pas de présenter une semblable mesure, ni d'accorder une indemnité aux conseillers législatifs dans le cas où cette chambre serait abolie. C'est un gouvernement de prendre l'initiative dans une législation de cette nature.

Quant à lui, il n'en a pas le droit, puisqu'il s'agit ici d'une question d'argent. Plus tard, il proposera peut-être des résolutions touchant l'abolition du Conseil législatif, mais en agissant ainsi, il se conformera à la constitution.

L'hon. M. Garneau s'est levé aussitôt et a exprimé toute la satisfaction que la déclaration de M. Gilman lui avait causée ; car il a

considéré lui-même l'article du Chronicle comme étant une insulte lancée à la figure de tous les membres de cette chambre. En effet, l'article de ce journal insinuant, en parlant de l'indemnité, que onze conseillers sur vingt-quatre sont prêts à accepter cette compensation ; c'est dire que que qu'on dispose de cette chambre sont déjà disposés à se vendre. Le Conseil législatif doit protester contre une semblable accusation.

UN MÉDECIN EST-IL COUPEABLE ?

Un médecin qui refuse de se rendre à l'appel d'un malade se trouve-t-il avoir commis un délit tombant sous le coup de la loi, si ce malade vient à mourir ?

Cette question intéressante, sinon absolument neuve, vient d'être résolue par la négative à Rome, en audience du tribunal correctionnel. Circumstance aggravante, le médecin coupable était payé par la commune pour faire le service de nuit et répondre aux appels qui lui étaient adressés. Le tribunal n'en a pas moins déclaré que le médecin qui refuse de se rendre chez un particulier ne commet pas un délit.

Le Meurtre à Montreal

L'ENQUÊTE.—LE VERDICT

Montréal, 11.—Le procès de l'accusé Holden a été jugé hier par le jury de la cour de Sessions de la ville de Montréal. Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le témoin ajoute qu'en voulant séparer les deux hommes, elle a reçu la blessure dont elle souffre à la nuque et au bras droit.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité et a condamné l'accusé à la prison à vie.

LE COMPLÉMENT DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE

L'établissement d'une ligne de steamers rapides entre l'Angleterre, l'Asie et l'Afrique sera certainement, après la construction du chemin de fer du Pacifique, l'entreprise qui touchera le plus à notre avenir matériel.

En effet, des steamers rapides sur l'Atlantique et le Pacifique nous donneront la clé du commerce universel. Nous pourrions lui offrir la route la plus courte, la plus directe.

Malgré les grands efforts qu'ils font pour accéder au commerce, les Etats-Unis ne pourront lutter avec nous ni sur terre ni sur mer. La distance étant contre eux, il nous suffira d'améliorer nos moyens de transport pour assurer les immenses avantages qui résulteront de l'augmentation du commerce.

De nouveaux horizons s'ouvrent devant nous ; nous n'avons qu'à marcher de l'avant pour faire progresser notre pays d'une manière étonnante.

Que de changements depuis quelques années. Ce qui nous faisait autrefois un jour le commerce de la Chine passerait sur notre sol et que l'Asie deviendrait un grand marché pour les produits canadiens, étaient traités de rêves et d'utopies. Pour tant, cette prédiction est en voie de réalisation.

L'autre jour, nos fabricants de coton exportaient 12,000 balles de coton en Chine, et nous importions directement tout notre thé du Japon. Il y a quelques années, tout le commerce entre le Canada, les Indes Occidentales, l'Amérique du Sud et la Chine, n'était qu'un chiffre de six millions de piastres, tandis qu'il dépasse aujourd'hui dix millions. Quant aux possibilités de ce commerce, on peut en juger par le fait qu'il s'élevait aux Etats-Unis en 1887 à \$234,434,000. Le commerce des Etats-Unis avec l'Amérique du Sud est de \$1,50 par tête de sa population, et en ce qui concerne le Canada, il est de 47 centimes, de \$1,50 avec les Indes Occidentales pour les Etats-Unis et de \$1,17 pour le Canada ; de 85 centimes avec la Chine et de 45 centimes pour le Japon. Ces chiffres prouvent surabondamment ce qu'il nous est possible de faire.

CONSEIL DE VILLE DE HULL

Hier soir a eu lieu l'assemblée générale du conseil de ville de Hull. Tous les échevins étaient présents à l'exception de M. Héloïse Graham.

Sur motion de M. Arjouni et Scott, le 5ème rapport du comité de l'Édification accordant \$328,57 d'extra à M. Viau a été adopté.

Sur motion de M. Arjouni et Scott le comité des finances a été requis de voir aux moyens de prendre pour reconstruire l'hôtel de ville sur le vieux site.

Sur motion de M. Arjouni et Scott et de M. Alouzo Wright d'user de son influence pour obtenir de la compagnie du Pacifique qu'elle fasse arrêter tous ses trains à Hull.

Sur motion de M. Marston et Landry, M. le maire et M. Aubry sont chargés de pourvoir de titres les citoyens qui ont été expropriés par l'ouverture des rues Wright et Alma.

Sur motion de M. Arjouni et Landry, M. le maire et M. Scott et Landry sont nommés pour aller en délégation à Québec solliciter l'aide du gouvernement pour la construction d'un pont sur la rivière Gatineau.

Sur motion de M. Marston et Champagne, M. le maire a été autorisé à renouveler pour douze mois les bail à M. Faulkner pour loyer de la station de police, et le conseil s'ajourne.

DEVANT LE MAGISTRAT DE POLICE

Alex Stewart, vagabondage, trois mois de prison.

L. Bourque, vente de boissons sans licence, cause ajournée à demain.

N. Dorion, gardant de la boisson en vente sans licence, \$20 d'amende et \$2 de frais.

Herbert O'Neil, vol, cause remise à demain.

Onéisme Auger, vol de 600 livres de fer à Narcisse Meloche, acquitté.

DECEZ

A Ottawa, hier soir, il courait, Madame Julie Curis, épouse de M. Antoine Champagne, âgée de 68 ans.

Madame Champagne que sa santé a été atteinte par la grippe, est décédée à 9 heures, à 5 heures, à la clinique.

Le corps a été placé dans un cercueil en bois et sera inhumé à 10 heures, à la clinique.

Parents et amis sont priés d'assister.

Colonie de Terre-Neuve.

Le Gouvernement de Terre-Neuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la Colonie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terre-Neuve, qui les recevra jusqu'au 15ème jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa, Ont.

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire Réparer vos Balances

INSPECTER vos POIDS

PRITCHARD ET ANDREWS

GRAVEURS EN GENERAL

AVIS est par le présent donné qu'application sera faite à la prochaine session du Parlement de la Province d'Ontario pour un acte incorporant une compagnie devant être connue comme THE OTTAWA RIVER BRIDGE COMPANY et dont le but est de maintenir, ériger et mettre en opération un pont sur la rivière Ottawa de ou à quelque point près de Lockville, dans la vicine de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, à un autre pont de la province de Québec, lequel pont devra servir aussi bien au passage des trains de chemins de fer qu'à celui des autres véhicules, etc. et au trafic généralment avec pouvoir de prélever des taxes de péage sur les ponts approuvés par le Gouverneur Général en conseil pour le passage sur le dit pont de tous piétons, chevaux et autres animaux, trains de chemins de fer, voitures et autres véhicules et aussi avec privilège de bâtir, construire, maintenir et tenir en opération une ou plusieurs lignes de chemins de fer reliant à ce pont toutes lignes de chemins de fer existantes ou à faire sur chaque côté de la rivière.

En date du 12e jour de décembre, 1888. TAYLOR McVEETY, Solliciteur pour les applicants

LE SOUS-SIGNÉ a ouvert un nouveau magasin de Nouveautés et de Tailleur au numéro 84, rue Lyon et est prêt à vendre à bien bon marché et à donner satisfaction à tous.

C. E. WOLF & CIE

Aperteurs fédéraux & provinciaux

48 & 52 RUE ELGIN, OTTAWA

CONSULTATION DE 9 heures a. m. à 6 heures p. m.

Plans complets et devis de la cité et des environs fournis sur demande, commandés par la maille ou le télégraphe remplis avec promptitude.

Figure, les Mains, la Peau et le Teint en général

Crème de Miel et d'Amende de Hinds, Gélée de Gélacine et de Koses de Molodrom.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçus.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75-RUE SPARKS-75

Prescription pour médecins et familles préparées avec soin

Communication téléphonique, 1-2-88

Quelque chose

DE MERVEILLEUX!

Nous avons en magasin environ 300 différents patrons de nouveaux gilets courts pour dames. Ce sont tous des échantillons pour le commerce du printemps. Les dames peuvent à coup sûr en choisir un et avoir la dernière mode.

Les ayant achetés à la noi-tié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement pas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

WALKER McLEAN & BLANCHET

Solliciteurs, Procureurs, Agents Patrimoniaux, Notaires, Etc. Etc.

No. 24, RUE ELGIN, OTTAWA. (Devant le Russell.)

NOUVELLE INVENTION

Un Pas de Mal de Dos.

7 cordes et 1/2 de bâton ont été soignées par un homme, en 3 heures de temps. Des centaines de personnes ont été soulagées de leur souffrance par ce moyen. C'est un véritable miracle. Les personnes souffrant de ce mal, sont priées de venir à la clinique, 24, rue Elgin, Ottawa, pour voir le Catalogue illustré, envoyé GRATUITEMENT à tous ceux qui en font la demande.

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B., (Successeur de L. A. Oliver) Avocat Solliciteur, Notaire, Etc. —BUREAU— Coin des Rues Rideau et Sussex OTTAWA, Ont.

BELCOURT & MACCRACKEN

AVOCATS, SOLICITEURS, NOTAIRES, ETC. Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont. PIERRE DE L'HOTEL RUSSELL MARTIN O'GARA, C. K. E. P. REMON. OTTAWA, Ont.

O'GARA & REMON

AVOCATS SOLICITEURS, NOTAIRES, ETC. Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont. PIERRE DE L'HOTEL RUSSELL MARTIN O'GARA